

Communiqué de presse

Le 28 avril 2020

COVID-19

Le Département des Hauts-de-Seine développe la télé-santé en Protection Maternelle et Infantile

Depuis le 6 avril, le Département des Hauts-de-Seine a déployé un programme de télé-santé en matière d'accès aux soins liés à la protection maternelle et infantile. Tous les professionnels de PMI peuvent proposer aux usagers des télé-consultations, grâce à l'application Microsoft Teams qui leur a été mise à disposition par le Département.

La lutte contre le Covid-19 ne se joue pas qu'à l'hôpital, elle mobilise l'ensemble des acteurs de la santé publique, pour protéger et garantir les soins des populations pendant cette crise sanitaire, où le renoncement à certaines consultations représente un risque majeur pour la santé de tous.

Ainsi, les télé-consultations en PMI sont assurées soit depuis le domicile des professionnels dans le cadre d'un plan de développement du télétravail, soit depuis l'un des 9 sites de Solidarités Territoriales ouverts dans les Hauts-de-Seine, depuis un ordinateur connecté à Microsoft Teams. Les actes qui peuvent être assurés sont les suivants :

- > **les consultations de suivi de grossesse** de sage-femme ne nécessitant pas d'examen gynécologique,
- > **les entretiens prénataux précoces** des sages-femmes,
- > **les entretiens par un conseiller conjugal et familial,**
- > **les entretiens réalisés par le Centre de planification et d'éducation familiale** ne nécessitant pas de gestes techniques,
- > **les suivis et conseils en sortie de maternité** par les puéricultrices (la télé-consultation permettant l'observation de l'enfant),
- > **des consultations en psychologie**, pour un soutien et une écoute auprès des familles ou des personnes isolées.

Depuis le lancement de cette offre numérique de télé-santé, près de 100 consultations ont pu être réalisées par le Département des Hauts-de-Seine.

Les agents du pôle Solidarités du Département des Hauts-de-Seine mobilisés

Neuf services de solidarités territoriales (SST) sont ouverts de 8h30 à 13h sur l'ensemble du département pour accueillir le public le plus fragile. Les agents y exercent les missions de solidarités et actes essentiels et impératifs : **les aides financières et secours alimentaires d'urgence, les accueils d'urgence ou les situations liées à une crise au sein de la cellule familiale, les interventions d'urgence** en protection de l'enfance, notamment les informations préoccupantes, **les actes liés aux sorties de maternité** permettant de prévenir les situations de danger pour éviter l'orientation à l'hôpital.

Sur ces services, sept sites assurent des consultations de Protection maternelle et infantile (PMI) ouvertes pour le suivi médical. Ils assurent **les rendez-vous de PMI prioritaires** : suivis de grossesse et toutes situations complexes au regard de l'expertise médicale, sorties de maternité, les primo-vaccinations pour les enfants âgés de 2 et 4 mois.

Les adresses des PMI et SST ouverts sont disponibles sur www.hauts-de-seine.fr/coronavirus.

Contact presse

Amélie CHABUET

tél. : 06 60 06 28 89

courriel : achabuet@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr